



Certificat d'immatriculation achat véhicule

Par Looz

Bonjour

Mon père a contracté un crédit automobile, afin de me permettre d'avoir un nouveau véhicule (je ne pouvais pas le faire moi-même, bref). Cependant, le concessionnaire nous informe qu'il ne peut pas demander à ce que je figure comme co-titulaire sur le certificat d'immatriculation, au motif que "l'organisme de crédit leur donne l'autorisation de mettre ou pas tel ou tel nom sur la carte grise". Je voulais savoir si cette pratique est bien légale et si oui, quel en est le fondement juridique, car dans mes recherches personnelles j'ai vu qu'on a même la possibilité de faire figurer un mineur comme co-titulaire d'un véhicule ou n'importe quel adulte non détenteur du permis de conduire.

D'autre part, est-il tout de même possible de contracter l'assurance à mon nom car c'est moi qui vais conduire le véhicule ?